



**Département de l'Essonne
9200 habitants - à 20 km de Paris**

**Dans le cadre d'un renforcement de ses équipes
La Municipalité**

RECRUTE
**Des Gardiens brigadiers de Police Municipale
(H/F)**

**Catégorie C
Cadre d'emplois des agents de Police Municipale
Emploi permanent à temps complet**

**Sous la responsabilité du chef de service de la Police Municipale,
vous participerez activement au développement de la politique de sécurité et
intégrerez un service doté de moyens développés**

MISSIONS

- Effectuer des patrouilles de surveillance afin de garantir le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité toute la journée ainsi que le soir
- Assurer la surveillance générale : prévention du vandalisme et de la délinquance
- Lutter contre la délinquance routière
- Contrôler et appliquer les arrêtés de police du Maire
- Participer aux opérations conjointes avec la Police Nationale
- Assurer la sécurité des manifestations municipales
- Assurer une police de sécurité auprès de la population et des commerçants
- Assurer une remontée régulière des informations auprès de la hiérarchie.

PROFIL/COMPETENCES

- Maîtrise de la réglementation en vigueur et des écrits professionnels
- Discrétion, rigueur
- Sens des relations avec la population
- Maîtrise de soi, faculté d'adaptation
- Respect des collègues et de la hiérarchie
- Bonne condition physique
- Sens du travail en équipe
- Permis B obligatoire

EQUIPE/EQUIPEMENT/CONDITIONS DE TRAVAIL

Un chef de service,
Un secrétariat
Deux brigades de quatre policiers

- Armement : Cat B et D (pistolet automatique 9 mn GLOCK, PIE, LBD, bâton télescopique, conteneurs lacrymogènes)
- Gilets pare-balles et gilets tactiques - radios personnelles
- Logiciel de police Edicia et PV électronique PDA, caméra piéton, radio ACROPOL, cinémomètre, éthylotest
- Vidéoprotection ; 2 véhicules sérigraphiés ; 2 scooters de 125 cm3
- Sport : 1 heure par semaine
- Astreintes vidéo

Travail de jour, alternance jours travaillés et jours de repos, travail le dimanche en roulement, travail jusqu'à 22 heures le vendredi et le samedi et tous les jours en juillet et août de 11h à 19h ou de 12h à 20 h, le dimanche.

Rémunération statutaire + régime indemnitaire attractif + prime annuelle ; indemnité d'astreinte vidéo et heures supplémentaires, selon les besoins du service.
Adhésion au CNAS et Comité des Œuvres Sociales.

**Merci d'adresser dans les meilleurs délais, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae
à Monsieur le Maire, par courrier à Mairie de Crosne – 35 avenue Jean Jaurès – 91330 CROSNE ou par mail à :
drh@crosne.fr**